

Union des Fanfares de France

Déconfinement : que faire ?

Alors que la date du 11 mai approche, nous sommes tous tiraillés entre l'immense envie de reprendre nos activités musicales et la légitime inquiétude de ne pas provoquer parmi nos musiciens et amis une recrudescence de l'épidémie. Car, ne nous cachons pas la vérité, malgré la baisse des chiffres annoncée tous les jours, il y a toujours des décès et toujours de nouveaux cas.

Que faire ? Quel protocole de déconfinement suivre ? Nos associations peuvent être considérées comme des Etablissement Recevant du Public de type L, mais nombre d'entre elles sont aussi des lieux d'enseignement. Faut-il plutôt se considérer comme une école ?

Un document de travail des instances du monde associatif propose un calendrier de reprise des cours alors que nombreux conservatoires ont choisi de ne reprendre une pleine activité « en présentiel » qu'à partir de septembre.

C'est pourquoi une reprise des activités dès le 11 mai 2020 nous semble constituer un véritable facteur de risque et nous conduit à recommander de prolonger la suspension de nos activités.

En effet la pratique collective instrumentale présente un haut risque de transmission du COVID-19 par voie aérienne, surtout pour les instruments à vent. En reprenant les pratiques instrumentales collectives lors de cours, répétitions et prestations diverses vous pourriez mettre en danger les autres musiciens et favoriser la large diffusion du coronavirus.

Ce qui est dit pour les lieux publics :

- respect des distances de sécurité,
- port du masque obligatoire dans les lieux fermés,
- mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée des locaux,
- lavage des mains en début et en fin d'activité,
- chaque personne doit disposer de 4m² d'espace « personnel »,
- nettoyage des locaux avant toute reprise d'activité (désinfection des surfaces de l'ensemble des pièces, poignées de portes, etc...) et nettoyage après chaque occupation de l'ensemble des locaux (bien insister sur les surfaces où il y a un contact régulier avec les mains : portes, poignées de portes ...),
- nettoyage des matériels communs à tous, avant et après utilisation,

- aération des diverses salles, au moins 15mn avant et après chaque activité ou toutes les 3h,
- formalisation d'un sens de déplacement,
- rassemblement de 10 personnes maximum,
- tout signe d'infection possible d'un participant (fatigue, fièvre, toux, troubles, digestifs, etc.) doit entraîner son arrêt provisoire de la pratique collective.

Le document qui est en train d'être élaboré par les diverses instances, dont la COFAC, tout en respectant les consignes ci-dessus, proposerait le calendrier de reprise d'activité suivant :

- pour le 11 mai : information des musiciens et nettoyage des locaux,
- du 11 mai au 31 mai : possibilité de cours individuels,
- du 1er juin au 15 juin : reprise des répétitions par pupitre limitées à 5 musiciens,
- du 15 au 30 juin : reprise des répétitions mais limitées à 10 musiciens,
- à partir du 1er juillet : reprise progressive des répétitions d'ensemble, sous réserve que la situation sanitaire s'améliore,
- à partir de septembre 2020 : reprise des répétitions dans les conditions normales si la situation sanitaire est favorable.

Le même document mentionne par ailleurs pour les activités dites de pratiques collectives (orchestre et chorale) l'impossibilité de jouer (ou chanter) avec des masques et une distanciation difficile.

Nous ne pouvons qu'en appeler au bon sens de chacun et vous conseiller la plus grande prudence.

Confinés mais toujours présents

Ce 8 mai 2020, date du 75ème anniversaire de la victoire des forces alliées sur le IIIème Reich, les sociétés musicales de France auraient toutes dû se trouver devant un monument, entonnant fièrement La Marseillaise, le Chant des Partisans, Les Africains et la Marche de la 2ème DB. Il n'en est rien, confinement oblige. Mais qu'à cela ne tienne, plusieurs initiatives ont vu le jour, continuant les productions « confinées ».

Emblématique, sur une idée de l'UFF Hauts de France, est le rassemblement de plus de 200 musiciens appartenant à des formations des Hauts-de-France et qui s'est étendu à quelques autres régions. Cette opération a fait l'objet d'un partenariat avec les autres confédérations musicales présentes en Hauts-de-France, CMF et CFBF.

Commémoration du 8 mai 2020 en mode confiné



D'autres orchestres ont proposé "leur" Marseillaise dans leur ville. Ainsi, l'Espérance de Cannes avait préparé dès avril une Marseillaise diffusée le 8 mai lors la cérémonie minimaliste qui s'est déroulée devant la mairie et partagée sur le site de la ville.



Enfin, les diffusions continuent comme avec ce très beau Boléro Militaire présenté par la Batterie Fanfare Saint Michel de Riespach.

N'hésitez pas à nous envoyer vos productions, nous les partagerons sur nos réseaux sociaux..

Boléro Militaire (BF de Riespach)



Communiquons notre passion

Nos réseaux sociaux sont à votre disposition pour valoriser vos activités. N'hésitez pas à faire remonter les informations, affiches et photos de vos évènements aux présidents des fédérations régionales de l'UFF qui feront le nécessaire pour leur publication.

Suivez-nous



UNION DES FANFARES DE
FRANCE 14 rue des Maréchaux
68100 MULHOUSE uff@uff.cc

Partager sur :



Site internet →

Cet e-mail a été créé avec Wix. [En découvrir davantage](#)